



362.8

Rapport annuel 2007

1. Remarques générales

Toutes les explications relatives à l'organisation de la conservation des monuments historiques et de l'archéologie en Suisse, ainsi qu'aux tâches et à l'organisation de la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) figurent dans le rapport annuel 2003. Elles restent valables et nous y renvoyons le lecteur. *La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) et l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN)* sont, avec le *règlement de la CFMH*, les bases légales sur lesquelles reposent les procédures de travail de la Commission.

Dans le cadre de la réorganisation des commissions fédérales extra-parlementaires, qui prévoyait, notamment, de supprimer un tiers des commissions existantes, les tâches et les activités de la CFMH ont également été réexaminées. Le 29 novembre 2006, le Conseil fédéral a décidé de maintenir la CFMH.

La Commission s'est réunie tous les deux mois. En général, les séances se sont tenues sur les lieux mêmes où la Commission devait prendre position sur des questions pendantes. La présidence, composée du président, de la vice-présidente, du vice-président et de la secrétaire de Commission, s'est chargée de préparer les dossiers et a réglé directement les questions de moindre importance.

En 2007, la Commission était composée des personnes suivantes :

Président :

Bernhard Furrer	dr ès sc. techn., arch. dipl. EPFZ	Berne	BE
-----------------	------------------------------------	-------	----

Vice-président, vice-présidente :

François Guex	dr ès lettres, archéologue	Fribourg	FR
Beatrice Sendner	dr ès lettres, historienne de l'architecture	Frauenfeld	TG

Membres :

Michèle Antipas	arch. dipl. EPFL	Lausanne	VD
Christine Bläuer	dr ès sc. nat., minéralogiste	Fribourg	FR
Jacques Bujard	lic. ès lettres, historien	Neuchâtel	NE
Nott Caviezel	dr ès lettres, historien de l'art, rédacteur	Berne	BE
Leza Dosch	dr ès lettres, historien de l'art	Coire	GR
Ivano Gianola	architecte FAS	Mendrisio	TI
Stefan Hochuli	dr ès lettres, archéologue	Zoug	ZG
Dorothee Huber	lic. ès lettres, historienne de l'art	Bâle	BS

Eduard Müller	lic. ès lettres, historien de l'art	Seelisberg	UR
Doris Warger	conservatrice, restauratrice SCR	Frauenfeld	TG
Karin Zaugg Zogg	lic. ès lettres, historienne de l'art	Ligerz	BE
Bernard Zumthor	dr ès lettres, historien de l'art	Genève	GE
Secrétariat :			
Nina Mekacher	dr ès lettres, archéologue	Berne	BE

Ivano Gianola a quitté la CFMH le 31.12.07, ne disposant plus du temps nécessaire pour participer aux séances et collaborer aux travaux. Dans le cadre du renouvellement général des commissions extra-parlementaires, le Conseil fédéral a confirmé, le 28.11.07, les mandats de tous les autres membres de la Commission et nommé un nouveau membre en la personne de l'architecte Pia Durisch (Lugano).

La Commission travaille en étroite collaboration avec l'Office fédéral de la culture (OFC), et notamment avec sa Section Patrimoine culturel et monuments historiques. Le fait que la secrétaire de la Commission soit parfaitement informée à la fois des affaires de la Commission et de celles de l'OFC facilite cette collaboration, tout en permettant d'éviter les cas de chevauchement. De plus, le chef de section, Johann Mürner, et son collaborateur scientifique, Ivo Zemp, participent généralement aux séances de la Commission. Ils y apportent ainsi le savoir et les expériences de la section et sont directement informés des discussions en cours au sein de la Commission. Des contacts directs entre le président, la secrétaire de Commission et le chef de section ont lieu chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

Cette bonne collaboration avec l'administration fédérale s'étend aussi à d'autres offices. On mentionnera notamment les procédures d'approbation des plans dans le domaine des transports publics conduites par l'Office fédéral des transports (OFT). La Commission a entretenu des contacts étroits avec l'Office fédéral des routes (OFROU), en rapport avec l'Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS). Il a été question essentiellement de l'ordonnance sur l'IVS, qui n'est toujours pas en vigueur, et de l'élaboration d'un guide à l'intention des services fédéraux et cantonaux concernés (voir ci-dessous).

Au début de l'année, les Archives fédérales des monuments historiques (AFMH) ont été transférées de l'OFC à la Bibliothèque nationale, où elles ont été intégrées au Cabinet des estampes. La CFMH a toujours souhaité que les Archives soient rattachées à une institution bénéficiant d'une grande expérience de la conservation, de la restauration et de la mise en valeur de documents d'archives. Plusieurs séances communes ont permis aux AFMH et à la CFMH de discuter de leurs attentes respectives et de projets concrets. La question de l'archivage des dossiers de la CFMH et de ceux de la Section Patrimoine culturel et monuments historiques est encore ouverte ; une solution doit être trouvée, en accord avec l'OFC. La question d'une participation des AFMH à l'archivage systématique des legs des architectes a également été abordée : aujourd'hui, ces documents sont archivés, un peu au hasard, dans les instituts rattachés aux hautes écoles ou dans les services des monuments historiques.

2. Questions de fond

La mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière (RPT) est entrée dans sa phase pratique. Dans le cadre de cette réforme, et suite aux interventions des cantons, des associations professionnelles concernées et de la CFMH, la conservation du patrimoine a été reconnue comme une tâche devant être assumée conjointement par la Confédération et les cantons. En fonction du déroulement des travaux de restauration, l'attribution d'aides financières était jusqu'à présent décidée pour un certain nombre d'objets précis (crédits d'engagement) et ces aides n'étaient versées que durant la période consécutive (crédits de paiement). Or la RPT se base sur des contributions globales et sur des périodes financières étanches, dont les comptes devront être soldés tous les quatre ans ; la pratique des aides jusqu'ici en vigueur doit donc être modifiée. Du fait de ce changement de système, on devra, dans une période de transition allant jusqu'en 2011, solder tous les crédits d'engagement encore ouverts, ce qui aura pour conséquence qu'il ne restera plus que très peu de moyens à consacrer à des nouveaux projets ; on a parlé à ce propos d'un « moratoire ». Le 12 juillet 2007, la Commission

s'est adressée à ce sujet à la direction de l'OFC, pour attirer son attention sur cette situation difficile et plaider pour que la répartition de ces ressources décroissantes se fasse en toute transparence.

Différents milieux ayant sensibilisé les Chambres fédérales aux conséquences catastrophiques que pouvait avoir cette situation pour la conservation du patrimoine bâti, le Parlement a accordé, dans sa session d'hiver, un crédit supplémentaire de 20 millions pour l'année 2007.

La RPT exige que la Confédération et les différents cantons concluent des conventions-programmes dès 2008. Sur plusieurs points, le projet de l'OFC, présenté très tardivement, n'a pas répondu aux attentes ; il est en cours de révision, en collaboration avec les cantons. Dans la lettre à la direction de l'OFC susmentionnée, la CFMH a insisté sur le fait qu'une totale transparence devrait être garantie à l'avenir quant à la répartition des ressources à disposition.

3. Expertises et prises de position établies en 2007

La CFMH a rendu les expertises et prises de position suivantes (état au 31 décembre 2007) :

Cant.	Commune	Objet	À l'attention de	Achevée le
GE*	div.	Ligne ferroviaire de la CEVA, approbation du plan	OFT	05.01.07
VS*	Simplon Village	Projet de parking souterrain	OFC	19.01.07
SZ	Arth Reichenburg	Aide de la Confédération sur le crédit « Patrimoine culturel et monuments historiques »	OFC	31.01.07
VS	Brigue	Chapelle de l'« Altes Stockalperhaus »	Service des monuments historiques du canton du VS	06.02.07
SZ/ ZH*	div.	Installations pour le réseau GSM-R des CFF ; deuxième prise de position	OFT	07.03.07
CH		Émetteurs nationaux à ondes moyennes de Beromünster, Sottens et Monte Generi	OFC	26.03.07
GR	Bever	Église réformée	OFC	30.03.07
FR	Fribourg	Pont de la Poya	Canton de Fribourg	31.03.07
ZH	Zurich	Ligne diamétrale CFF, pont du Kohlendreieck	OFT	23.04.07
VS	Sion	Chemin des Collines 16	Service des monuments historiques du canton du VS	22.05.07
SO*	Oberdorf	Projet de développement de Weissenstein	Service de l'aménagement du territoire du canton de SO	10.06.07
BE	Kandersteg	Télesiège d'Oeschinen	OFT	25.06.07
GE*	div.	Ligne ferroviaire de la CEVA, approbation du plan, Pont de l'Arve	OFT	13.07.07
GR*	Zizers	Densification au Schlossweg, projet remanié	Service des monuments historiques du canton des GR	13.07.07
SG	Saint-Gall	Recours contre le permis de construire de la Steinbockstrasse 11 / Ludwigstrasse 4	Département des constructions du canton de SG	07.11.07
AG*	Hägglingen	Reconstruction de la salle de paroisse	Tribunal administratif du canton d'AG	04.12.07

VD*	Coppet	Plan de détail « plate-forme de la gare de Coppet »	Service des monuments historiques du canton de VD	18.12.07
-----	--------	---	---	----------

* rapports communs avec la CFNP

À la fin de l'année, les expertises suivantes étaient en cours d'élaboration : LU Meggen : Villa Seewarte ; VS Sierre : Tronçon Chippis de la 3^e correction du Rhône ; VS Sion : Ancien Hôpital.

En 2007, dans le cadre de ses séances d'une journée, la Commission a examiné les objets suivants et en a discuté avec les responsables locaux avant de rédiger ses prises de position :

Cant.	Commune	Objet	Séance du	Objet / Problématique
CH		Traitement des objets dignes de protection dans les projets des CFF	19.03.07	
JU	Delémont	Chapelle du Vorbourg	02.05.07	Réaménagement de l'entrée
ZH	Zurich	Musée national suisse	04.07.07	Rénovation de l'ancien bâtiment, Projet de nouveau bâtiment
SH	Schaffhouse	Usine I de la fonderie GF à Mühlental	14.09.07	Étendue de la protection ; nouvelle affectation

4. Autres prises de position

Objet	À l'attention de	Achevée le
Consultation révision partielle LOGA	ChF	14.03.07
Consultation ordonnances d'application RPT	DDF	11.07.07
Consultation ordonnance IVS	OFROU	27.08.07
Directives techniques concernant les inventaires indicatifs selon la LPN	DDPS	14.09.07

5. Activités particulières de la Commission

5.1. Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse

C'est en 2004 qu'a été lancé le projet de rédiger en commun un ouvrage présentant les bases théoriques de la conservation des monuments historiques en Suisse ; il a vu son aboutissement en 2007. Le 29 mai 2007, le conseiller fédéral Pascal Couchepin a présenté au public, depuis le clocher de la Cathédrale de Berne, les « Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse ». Cette publication quadrilingue est le résultat des nombreuses années de travail, théorique et pratique, des membres de la Commission sur les questions touchant l'archéologie, la conservation des monuments historiques et la protection des sites ; avant la publication, son contenu a fait l'objet de discussions avec les services cantonaux et communaux compétents. Des décennies après l'ouvrage capital de Linus Birchler, « Restaurierungspraxis und Kunsterbe in der Schweiz » (Zurich, 1948), cette publication fait pour la première fois le point sur l'état actuel de nos connaissances et propose une série de critères pour aborder le patrimoine bâti.

Les « Principes » sont subdivisés en six chapitres thématiques, tous complétés par des notes explicatives. Ils commencent par proposer la définition suivante : *un bien culturel est un objet du passé auquel la société reconnaît une valeur de témoignage*. Le premier chapitre approfondit les différentes dimensions de cette définition. Les biens culturels ont une grande importance, parce qu'ils sont parties intégrantes tant de notre environnement quotidien que de notre patrimoine historique ; la société a ainsi la responsabilité de les protéger et d'assurer leur conservation. Le deuxième chapitre présente les bases de cette gestion sociale du patrimoine culturel bâti, tandis que le troisième chapitre propose des principes pour les interventions pratiques sur ce patrimoine. L'ouvrage contient ensuite un certain nombre de réflexions sur les principes à respecter lors d'interventions sur des monuments et présente

une série de mesures qu'il convient d'éviter, autant que faire se peut. Le sixième chapitre, qui clôt la publication, complète les principes présentés dans les chapitres précédents, qui s'appliquent de la même manière aux constructions historiques et aux monuments archéologiques, en abordant des aspects spécifiques à la conservation des sites archéologiques.

Les principes proposés peuvent en grande partie être compris et appliqués indépendamment du cadre culturel, politique et organisationnel dans lequel ils ont été énoncés. Cependant, une postface présente brièvement la répartition actuelle des tâches entre les différents organismes responsables de la conservation du patrimoine bâti en Suisse, afin de permettre une meilleure compréhension du contexte institutionnel et politique.

La publication de cet ouvrage a rencontré un écho favorable, tant en Suisse que dans les pays voisins, qui s'est aussi traduit dans le chiffre des ventes. Des négociations sont actuellement en cours, en vue de reproduire les Principes dans les principaux manuels en usage en Allemagne et en Italie. Comme la maison d'édition a pris à sa charge l'impression et la diffusion du volume sans bénéficier de contributions de tiers, sa publication sur l'Internet n'est pas possible.

5.2 Document de base « Protection des alentours »

Dans le cadre d'un nouveau document de base la Commission entend étudier les rapports entre les monuments historiques et leur voisinage, notamment afin de répondre à la question de savoir dans quelle mesure la protection accordée à un monument doit être étendue à ses alentours. Cette question ne concerne pas seulement les biens culturels d'importance mondiale, pour lesquels on définit une « zone tampon » : elle doit être examinée pour chaque objet, au cas par cas. Un groupe de travail a commencé la rédaction ; il s'appuie sur une analyse des dispositions légales déjà en vigueur dans plusieurs cantons et dans les pays voisins.

5.3 Les inventaires de la Confédération

Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)

En collaboration avec la CFNP, la Commission a formé un groupe de travail, qui comprend aussi un représentant de l'OFC et la mandataire chargée de l'ISOS, Sibylle Heusser. Lors d'une séance commune des deux commissions, ce groupe de travail a présenté la manière dont, selon lui, on pourrait à l'avenir développer l'inventaire (qui sera bientôt achevé), tout en améliorant sa lisibilité. À l'issue d'une large discussion, il a été conclu qu'il convient de conserver les caractéristiques principales de l'inventaire. Il a notamment été considéré qu'il ne faut pas éliminer certaines parties de l'inventaire pour leur substituer de simples renvois à d'autres publications. Il est cependant possible de simplifier quelque peu la structure de l'inventaire et la présentation des listes et d'améliorer sa représentation cartographique. Il est aussi important qu'à l'avenir l'ISOS soit disponible sur l'Internet sous forme numérique et géoréférencée (SIG), comme c'est déjà le cas de l'IVS.

Les deux commissions ont souligné la grande valeur du travail de pionniers qui a été accompli en faveur de la protection des sites importants et d'un aménagement du territoire des localités et de leurs alentours respectueux des générations à venir. Il importe que ce premier inventaire couvrant tout le territoire suisse sur la base des mêmes critères puisse être achevé et publié.

Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

Une audition officielle a été ouverte en été 2007 à propos de l'entrée en vigueur de l'Inventaire des voies de communication historiques de Suisse (IVS) qui recense les voies historiques d'importance nationale. La Commission fédérale des monuments historiques accompagne les travaux préparatoires de cet inventaire depuis des années ; elle salue son introduction et espère que les mesures nécessaires à sa mise en œuvre pourront désormais être prises sans nouveaux retards. La création de l'IVS en tant qu'inventaire fédéral au sens de l'article 5 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage du 1^{er} juillet 1966 est une étape importante pour la protection et la conservation à long terme des voies de communication historiques de Suisse. Elle met en évidence l'importance que la Confédération accorde à ces témoignages historiques et permet d'améliorer substantiellement leur protection dans le cadre de l'accomplissement de tâches de la Confédération. La Commission a proposé d'apporter quelques modifications à certaines parties de l'Ordonnance sur l'IVS (OIVS).

On peut d'ores et déjà consulter l'IVS. L'OFROU a en effet développé dans ce but une solution informatique modèle, qui permet de retrouver rapidement sur l'Internet un tronçon déterminé et de consulter les informations qui s'y rapportent (<http://ivs-gis.admin.ch>).

En outre, l'OFROU prépare activement la mise en oeuvre de l'inventaire. Il élabore actuellement, en collaboration avec la CFMH et, sur sa proposition, un guide pratique – « La conservation des voies de communication historiques » – qui doit paraître en 2008. Ce document définira des normes valables au niveau national pour toute intervention sur les voies de communication historiques, dans les domaines de la protection du patrimoine, de la protection du paysage, du génie civil et de l'aménagement du territoire. Il vise également à transmettre certaines connaissances pratiques sur les méthodes de construction traditionnelles et leur utilisation aujourd'hui.

Inventaire des transports à câble

En 2006, la Commission a pris l'initiative d'élaborer un inventaire des transports à câble (téléphériques, funiculaires, remontées mécaniques) historiques ; la concrétisation de ce projet a débuté en 2007. Les travaux sont suivis par un groupe d'accompagnement où sont représentés l'OFC, la CFMH, l'OFT, l'organe de contrôle du Concordat intercantonal sur les téléphériques et les téléskis (CITT) et l'association des Remontées mécaniques suisses (RMS). Le mandat de recensement et d'évaluation des installations a déjà été attribué et les travaux se dérouleront de janvier 2008 à mai 2009, sous la responsabilité de l'OFC.

5.4. Art contemporain et bâtiments historiques

Au cours de la rénovation complète du Palais fédéral Ouest (Bernerhof), un concours a été ouvert en 2005 pour des projets de décoration artistique du bâtiment. Or, les maîtres d'oeuvre et les représentants de la protection du patrimoine ont jugé que le projet lauréat du concours aurait entraîné des atteintes inadmissibles à la substance du bâtiment ; c'est donc le projet ayant remporté le deuxième prix qui a été réalisé. Après une polémique difficile pour toutes les parties, le président de la CFMH a invité des représentants des services concernés (Commission fédérale des beaux-arts, Office fédéral des constructions et de la logistique, Office fédéral de la culture) à entamer une discussion sur ce thème. Son but sera de définir, dans un document élaboré en commun, des règles applicables à la préparation et à l'exécution de projets de décoration artistique de bâtiments historiques ou de leurs alentours ; ce document devrait ensuite être mis à la disposition des milieux concernés, à tous les niveaux.

6. Représentations de la CFMH, contacts

La CFMH est représentée dans les commissions et organes qui suivent :

Commission/organe	Représentant/e CFMH	Type de représentation
Association suisse pour la sauvegarde des orgues historiques (ASSOH)	Eduard Müller	Membre du groupe de travail
Groupe de travail « Formation continue en archéologie, conservation des monuments historiques, restauration et technologie rattachée à l' <i>Institut für Denkmalpflege</i> de l'EPF de Zurich »	Nott Caviezel	Membre du groupe de travail en vue de la préparation des colloques
Groupe d'accompagnement aide à l'exécution pour la conservation des voies de communication historiques	Jacques Bujard, Bernhard Furrer	Membres du groupe d'accompagnement
Fondation pour l'encouragement de la recherche et de l'enseignement des techniques scientifiques de conservation dans le domaine du patrimoine bâti	François Guex	Membre du Conseil de fondation
Inventaire des constructions militaires	Bernhard Furrer,	Membres du groupe de travail

(HOBIM, DDPS) (achèvement en 2007)	Christian Renfer	
Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)	Leza Dosch	Comité d'évaluation
Inventaire des objets culturels des CFF	Dorothee Huber	Membre du groupe d'accompagnement
Kuratorium für Bauernhausforschung	Christian Renfer	Membre du Kuratorium
Formation postgrade dans le domaine de la conservation et nouvelle affectation des monuments historiques à la HES de Berne, École supérieure de technique et d'architecture (HTA-BE)	Dorothee Huber	Membre de la commission d'experts
Comité suisse de la protection des biens culturels*	Sibylle Heusser	Membre du comité ; présidente du groupe Inventaire

* Depuis le 01.01.08, c'est Doris Warger qui représente la Commission au sein du Comité suisse de la protection des biens culturels, Sibylle Heusser étant arrivée au terme de son mandat.

Centre de compétence pour la conservation auprès de l'Institut de conservation du patrimoine bâti de l'EPFZ

L'Expert Center pour la conservation du patrimoine bâti a cessé ses activités en 2006. Le nouveau Centre de compétence pour la conservation a commencé de fonctionner au début de l'année de référence. Le laboratoire de Lausanne a été fermé. La CFMH a réclamé que les archives de l'Expert Center soient soigneusement conservées et aisément accessibles.

Ligne du Gothard

À l'initiative de la CFMH, un « Groupe de travail de la ligne du Gothard » a réuni, ces dernières années, des représentants des cantons concernés, des CFF, de la CFNP et de la CFMH, sous la présidence de l'OFC. Il a défini la démarche à suivre pour préserver la substance de la ligne historique, en vue de la poursuite de son exploitation après la mise en service du tunnel de base. Dans l'année de référence, les CFF ont entrepris de dresser un inventaire des constructions s'échelonnant entre Erstfeld et Biasca. Il devrait être achevé au cours de l'année 2008.

Représentations dans des colloques

Lors d'un colloque organisé du 20 au 22 avril à Stresa et Ascona par la Fondazione Novalia, sur le thème « Restauro del Novecento : La Territorialità », le président de la Commission a présenté une contribution sur la ligne historique du Gothard : « La linea ferroviaria storica del San Gottardo : abbandono oppure attrazione turistica ? ». Il a présenté une autre contribution, intitulée « Das Œuvre von Le Corbusier – eine grenzüberschreitende Welterbe-Initiative » au colloque de l'ICOMOS consacré au thème « Welterbestätten des 20. Jahrhunderts – Defizite und Risiken aus europäischer Sicht », qui s'est déroulé du 9 au 12 septembre, à Berlin. La vice-présidente a représenté la Commission au colloque des conservateurs de l'Office fédéral des monuments historiques (Bundesdenkmalamt) de Vienne, qui a eu lieu à Steyr, du 17 au 20 septembre. Ce colloque était consacré au thème « Ensemble, Kulturlandschaft, Ökonomie, Alt-Neu ». Notre représentante a rédigé, à l'intention de la Commission, un rapport écrit détaillé sur ce colloque.

7. Consultantes et consultants

A la demande de la Commission, l'OFC désigne des spécialistes pour traiter des questions particulières bien définies sortant des compétences de ses membres. Les consultantes et les consultants permanents chargés de ces tâches peuvent, de cas en cas, être associés à l'élaboration d'expertises et d'autres prises de position de la Commission.

Consultantes et consultants permanents en 2007 :

Hanspeter Bärtschi	Arch. dipl. EPF	Patrimoine industriel et minier
Ernst Baumann	Ing. civil HTL/STV	Physique et acoustique des constructions
Rudolf Bruhin	Expert en orgues	Orgues
Eugen Brühwiler	Prof. Dr, Ing. civil EPF/SIA	Statique de la construction
Guido Hager	Architecte paysagiste FSAP	Conservation des jardins
Anne de Pury-Gysel	Dr phil., Archéologue	Archéologie romaine
Lukas Högl	Dr sc. techn., Arch. dipl. EPFZ	Fortifications et châteaux forts
Paul Raschle	Dr sc. nat., Biologiste	Biologie
Enrico Riva	Prof., Dr en droit	Questions juridiques
Stefan Trümpler	Dr ès lettres, Historien de l'art	Vitrail et Peinture sur verre

Les consultantes et les consultants sont nommés par l'OFC, pour une période de 4 ans. Le 17.12.07, l'OFC a confirmé tous les consultants en fonction pour la nouvelle période administrative 2008-2011.

La séance commune de la Commission avec les consultantes et les consultants s'est déroulée en juillet 2007 au Musée national suisse de Zurich ; l'architecte Christoph Gantenbein y a donné un aperçu des travaux de restauration en cours et présenté le projet remanié de nouveau bâtiment. L'ensemble des personnes présentes ont constaté avec grande satisfaction que les recommandations données en son temps par la Commission avaient été suivies. Ainsi, l'aile de l'École des arts et métiers sera conservée et la liaison entre la cour du Musée et le parc du Platzspitz sera améliorée.

8. Collaboration avec la CFNP

La collaboration entre la CFMH et la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) est étroite et cordiale. Les responsables des secrétariats des deux commissions sont chaque fois invités à participer aux séances de la commission-sœur. De plus, Eduard Müller est membre des deux commissions et il peut ainsi rendre compte directement des positions prises par l'autre commission.

En 2007 également, plusieurs rapports ont été préparés en commun par les deux commissions. À la fin de l'année, une séance commune de la CFNP et de la CFMH a eu lieu à Neuchâtel. Elle était consacrée à l'orientation qu'il conviendra de donner à l'ISOS lors de ses prochaines révisions, après l'achèvement de sa première version ; quelques rapports communs en cours d'élaboration y ont aussi été examinés. Plusieurs voix se sont élevées pour déplorer le fait qu'il n'est plus possible de poursuivre la tradition des colloques annuels communs, parce que les Offices fédéraux concernés ne peuvent plus mettre à disposition les ressources financières nécessaires.

Berne, le 10 avril 2008

Commission fédérale des monuments historiques

Prof. Dr Bernhard Furrer
Président

Dr Nina Mekacher
Secrétaire de Commission

Destinataires

Département fédéral de l'intérieur (DFI) : Secrétariat général
Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) :
Secrétariat général
Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) : Secrétariat général

Armasuisse : Centres de compétence protection de la nature et protection des monuments
Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) : Direction, Préposé à la conservation des meubles de la Confédération
Office fédéral de la culture (OFC) : Direction, Section patrimoine culturel et monuments historiques
Office fédéral du développement territorial (ODT) : Direction
Office fédéral des routes (OFROU) : Direction, Domaine mobilité douce : Voies de communication historiques
Office fédéral de l'environnement (OFEV) : Direction, Division nature et paysage, Division prévention des dangers
Office fédéral des transports (OFT) : Direction, Sections Droit, Autorisations I, Autorisations II

La Poste : Direction générale
CFF SA : Direction générale, Service chargé de la protection des monuments historiques
Swisscom SA : Direction

Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE)
Services cantonaux et communaux de la protection des monuments historiques et de l'archéologie
Association Suisse des Archéologues Cantonaux (ASAC)
Conférence des conservatrices et conservateurs suisses de monuments historiques (CCMH)

Membres de la CFMH

Consultantes et consultants
Expertes et experts de la Confédération pour la protection des monuments historiques et pour l'archéologie
Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) : membres et secrétariat
Association pour l'Archéologie Romaine en Suisse (ARS)
Arbeitskreis Denkmalpflege (AKD)
Archéologie Suisse
Fédération des Architectes Suisses (FAS)
Domus Antiqua Helvetica (DAH)
Fonds Suisse pour le Paysage
Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS)
Conseil International des Monuments et des Sites ICOMOS Suisse
Association suisse « Châteaux forts » (ASC)
Association suisse de conservation et restauration (SCR) : Comité
Patrimoine suisse : Comité central, secrétariat
Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage

Bundesdenkmalamt Oesterreich (A)
Verband der Landesarchäologen in der Bundesrepublik Deutschland (D)
Vereinigung der Landesdenkmalpfleger in der Bundesrepublik Deutschland (D)
Deutsches Nationalkomitee für Denkmalschutz (D)
Institut National du Patrimoine (France)
Ministero per i Beni e le Attività Culturali MBAC (Italia)
Conseil de l'Europe